



LETTRE D'INFORMATION # 13

OCTOBRE 2022



Thierry Bussy Président de la Safer Grand Est

« NOTRE MISSION DE RÉGULATION DU MARCHÉ RESTE UN ENJEU MAJEUR ALORS QUE, PARALLÈLEMENT, NOUS SOUFFRONS D'UN MANQUE DE FONCIER POUR SATISFAIRE L'ENSEMBLE DES CANDIDATS À L'ATTRIBUTION. »

« A l'aube de ce dernier trimestre, nous pouvons d'ores et déjà porter un regard sur l'année 2022. Si la conjoncture est globalement favorable pour la polyculture, l'élevage et plus particulièrement l'élevage laitier est un secteur en difficulté. Ce dernier est confronté à des problématiques de prix, de rémunération, de succession et de reprise d'exploitation. La viticulture connait quant à elle une embellie. C'est dans ce paysage contrasté qui compose l'Agriculture sur notre territoire, que la Safer a lancé son nouveau plan d'actions pluriannuel. Il redéfinit ses priorités : renouvellement des générations, maintien des exploitations, préservation de l'environnement, valorisation de la forêt et attractivité des territoires ruraux. Ce Programme Pluriannuel d'Activités de la Safer (PPAS), construit en concertation avec les acteurs du territoire et approuvé par la Préfète de Région le 28 juin dernier, constitue notre feuille de route jusqu'en 2028.

S'agissant du foncier, nous le constatons pendant nos comités techniques départementaux, la pression reste bien présente, particulièrement dans les secteurs les plus productifs et autour des villes. Aussi, notre mission de régulation du marché reste un enjeu majeur alors que, parallèlement, nous souffrons d'un manque de foncier pour satisfaire l'ensemble des candidats à l'attribution. Nous espérons que la Loi Sempastous sera un réel outil supplémentaire mis à disposition des Safer pour maitriser davantage de foncier au profit des jeunes y compris hors cadre familial de plus en plus nombreux.

Dans ce contexte, la lutte contre l'artificialisation des sols est plus que jamais un de nos chevaux de bataille. C'est pourquoi, nous disposons de moyens humains que nous étoffons. Il s'agit des collaborateurs du pôle Etudes ainsi que d'une équipe de chargés de mission ancrés dans les départements. Au fil de cette lettre d'information, vous découvrirez une partie de leurs compétences et de leurs travaux pour accompagner les collectivités et aménageurs dans leurs projets tout en limitant leurs impacts sur l'agriculture et sur l'environnement.

Bonne lecture!»

Thierry Bussy



ACTUALITÉS



CONSULTEZ NOTRE PPAS 2022/2028





VOUS ÊTES PLUS DE

3 000 ABONNÉS

SUR NOTRE PAGE LINKEDIN

ÉVÉNEMENTS, ACTUALITÉS, TÉMOIGNAGES...

REJOIGNEZ-NOUS!

RETOUR EN IMAGES

QUELQUES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ



▲ Fête de l'Agriculture, Dommartin-le-Saint-Père, le 28 août.



▲ Foire de Sedan, les 9, 10 & 11 septembre.



A Thierry Bussy lors de la table ronde organisée par l'Agence d'Urbanisme et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne «La résilience des territoires face au défi climatique», Foire de Châlons, le 8 septembre.



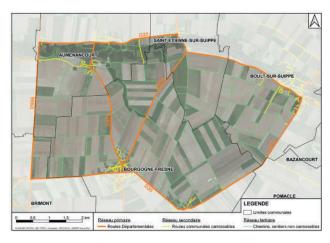
▲ Salons des communes et intercommunalités du Haut-Rhin, Mulhouse, le 22 septembre.



ÉTUDES PRÉALABLES À PROJETS:

COMPLÉMENTARITÉ GAGNANTE ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE ET LA SAFER GRAND EST

Parmi les multiples missions assurées par la Safer Grand Est, certaines sont moins connues que d'autres. Elles n'en sont pas moins essentielles pour répondre aux problématiques des collectivités ou de structures privées.



« Dans des secteurs où l'activité agricole est un enjeu majeur, c'est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des acteurs locaux qui connaissent parfaitement les problématiques. En ce sens en nous appuyant sur les savoir-faire conjoints de la Safer Grand Est et de la Chambre d'Agriculture de la Marne, nous mettons tous les atouts de notre côté ». Chef de Service Ingénierie routière et ouvrages d'art pour le département de la Marne, Christophe Legand sait pouvoir compter sur l'expertise des deux structures : « Le département et le Grand Reims ont engagé une réflexion sur la faisabilité de créer une liaison routière entre les RD 74 et RD 970, aux abords de Bourgogne et de Fresne. La Chambre d'Agriculture a été mandatée à cet effet et s'est appuyée, avec notre accord, sur la Safer Grand Est pour sous-traiter cette étude préalable. La Chambre a réalisé un travail d'études avec les exploitants et la Safer l'a conduit en liaison étroite avec les propriétaires. Au final cela nous permet de disposer d'une photographie de la situation existante en prenant en compte une multitude de données (trafic, topographie, aspects environnementaux, projets...) pour rechercher le tracé le moins impactant possible si le projet va à son terme. »

SYNERGIES

Du côté de la Chambre d'Agriculture de la Marne, Raphael Baudrillier, chargé de mission Aménagement mesure également la pertinence de la réponse proposée par sa structure en collaboration avec la Safer Grand Est: « Nous avons réfléchi à la manière d'associer nos compétences lors du premier confinement notamment dans le cadre d'études préalables à la compensation collective agricole. Ces études sont demandées aux aménageurs dès lors que leurs projets impactent, a minima, trois hectares de terres agricoles. La Safer qui avait été mandatée, nous a associé à ses démarches comme sous-traitant sur cinq dossiers (zone d'activités et centrales photovoltaïques) avec une vraie pertinence des réponses eu égard à nos connaissances respectives des réalités agricoles. »

Cette complémentarité et les synergies qui se sont créées entre les deux structures ont ainsi conduit, de manière assez naturelle, la Chambre d'Agriculture de la Marne à faire appel à son tour à la Safer Grand Est pour l'étude commandée par le Grand Reims et le département dans le cadre du dossier de liaison routière dans le secteur Bourgogne. Un choix que Raphael Baudrillier ne regrette en rien : « Notre démarche est très complémentaire et pointue puisque la Safer dispose d'une excellente connaissance du monde rural et des propriétaires et dans le même temps la Chambre est pertinente sur les questions relatives aux exploitations agricoles et aux modes de production. »

INFORMATION POINTUE

« Complémentarité, synergie, pertinence ». Trois mots que mettent également volontiers en avant les deux collaboratrices de la Safer Grand Est, Bénédicte Colin-Galiègue, responsable du Pôle Études et Aurélie Pertois, chargée d'études. Toutes deux saluent « la qualité des relations et une complémentarité avec la Chambre d'Agriculture qui permet de répondre au mieux aux problématiques agricoles. Les travaux réalisés en commun, que ce soit dans l'étude portant sur la faisabilité d'une déviation ou sur les études préalables à des compensations collectives agricoles, permettent d'inventorier les réalités de terrain et de préserver ainsi l'intérêt du monde agricole grâce à une information pointue des porteurs de projets. L'association de nos compétences permet de proposer à nos clients, qu'ils soient collectivités ou acteurs privés - de l'énergie par exemple - une réponse très fine. » Une stratégie gagnantgagnant mise au service du monde rural!



Bénédicte Colin-Galiègue Responsable du Pôle Études de la Safer Grand Est

Diplômée d'un DEA aménagement du territoire et géographie, Bénédicte Colin-Galiègue est désormais à la tête du Pôle Études de la Safer Grand Est.

« La complémentarité entre les chargés de mission et les chargées d'études permet d'offrir un panel plus étendu de nos compétences et prestations pour les collectivités.

Le Pôle Études accompagne les collectivités et les entreprises dans leurs démarches d'aménagement et de valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers ruraux et périurbains.

La Safer est le partenaire privilégié des collectivités dans la mise en place de leurs politiques foncières et dans la réalisation de leurs projets d'aménagement. »



ZOOM SUR LA COMPENSATION COLLECTIVE AGRICOLE



Cet outil réglementaire a été mis en place pour limiter les impacts sur les filières agricoles et l'artificialisation des surfaces agricoles, naturelles et forestières. Ainsi depuis le décret du 31 août 2016, il convient de considérer les éventuelles conséquences négatives de tous projets sur l'économie agricole du territoire concerné.

La compensation collective agricole permet de :

- Limiter l'artificialisation des surfaces agricoles, naturelles et forestières ;
- Contribuer à réparer l'impact d'un projet sur la structuration et le fonctionnement de l'agriculture et de retrouver le potentiel économique du territoire, en s'appuyant sur la séquence « évite-réduire-compenser ».

L'accompagnement de la Safer Grand Est :

- Etude préalable à la compensation collective agricole pour tout projet public ou privé susceptible d'avoir des conséquences importantes sur l'économie agricole.
- Reconquête de foncier pour l'agriculture dans l'hypothèse où une compensation foncière collective est envisagée dans les mesures compensatoires.





ENTRETIEN AVEC CATHERINE VAUTRIN, PRÉSIDENTE DU GRAND REIMS

Reims comprend 143 communes dont 111 de moins de 1 000 habitants. « C'est à la fois la très grande urbanité avec la ville de Reims et la très grande ruralité avec nos communes où l'agriculture a une place très forte » souligne Catherine Vautrin, présidente du Grand Reims. Elle avait souhaité apporter son témoignage lors de notre assemblée générale 2022 sur le partenariat engagé avec la Safer Grand Est depuis 2019. « C'est un partenariat gagnant-gagnant, la Safer nous permet d'avoir des spécialistes qui sont reconnus par les acteurs du territoire, et nos agents, nos élus ont toujours plaisir à échanger. »



▲ Vidéo diffusée lors de l'Assemblée Générale de la Safer Grand Est du 2 juin 2022



DÉCOUVREZ LA VIDÉO



SIÈGE SOCIAL

14 rue Rayet-Liénart - 51420 Witry-lès-Reims 03 26 04 77 71 safer@safergrandest.fr - labonneparcelle.safer.fr







